

Image not found or type unknown



Séparation : garde alternée

Par **prof**, le **04/08/2011** à **12:41**

Bonjour,

dans le cadre d'une garde alternée consentie par les deux parents, l'un des 2 parents peut-il déclarer 2 enfants à charge auprès des services de l'Etat afin de bénéficier et de conserver des allocations et des avantages fiscaux?